



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Magasin à fourrages : demande de protection au titre des monuments historiques

DEL-2015-061

Numéro de la délibération : 2015/061

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/04/2015

Date de convocation du conseil : 21/04/2015

Date d'affichage de la convocation : 21/04/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉLAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Faten ARAB-JAZIRI par M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Émilie CRAMET par M. Georges-Yves GUILLOT, M. Alain PIERRE par M. Hervé JESTIN.

Était absente : Mme Stéphanie GUÉGAN.

Magasin à fourrages : demande de protection au titre des monuments historiques

Rapport de Laurence KERSUZAN

La Ville de Pontivy est propriétaire d'un bâtiment dit « magasin à fourrages », situé 34 rue Marengo. Situé au sein de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Pontivy, ce bâtiment n'est à ce jour pas protégé au titre des monuments historiques.

Destiné au stockage du foin et de la paille nécessaires à l'alimentation des chevaux de la caserne de cavalerie - le quartier Clisson - construite à l'initiative de Napoléon Ier entre 1805 et 1825, le magasin à fourrages est bâti en 1843-1844, sur un terrain cédé par la municipalité en 1841.

Réalisé à proximité du Blavet récemment canalisé et à l'écart des habitations afin de limiter les risques d'incendie, le bâtiment est constitué de deux hangars symétriques, destinés respectivement au stockage du foin et de la paille, et séparés par une ruelle pavée, à l'origine à ciel ouvert.

Utilisé comme magasin à fourrages jusqu'en 1927, date du départ du dernier régiment de cavalerie de la caserne Clisson, le bâtiment pouvait recevoir jusqu'à 2500 mètres cubes de foin et 2000 mètres cubes de paille.

La construction progressive du quartier napoléonien aux XIXe et XXe siècles a préservé la disposition originelle du monument, aujourd'hui toujours isolé sur ses quatre faces. Exception faite de l'allée centrale couverte en 1955, le bâtiment d'une superficie de 1500 m² a conservé sa structure d'origine (maçonnerie et charpente).

Considérant que ce monument présente, au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable sa préservation ;

Considérant que la protection au titre des monuments historiques permet d'envisager une participation financière des collectivités territoriales (État, région, département) en cas de besoin de restauration ;

Nous vous proposons :

- de demander à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) la protection (inscription ou classement) du magasin à fourrages au titre des monuments historiques ;
- d'autoriser la maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document se rapportant à cette procédure.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 avril 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**